



Services juridiques communautaires  
de Pointe-Saint-Charles et  
Petite-Bourgogne

*Depuis 40<sup>ans</sup>  
à la défense des droits*

[www.servicesjuridiques.org](http://www.servicesjuridiques.org)

# Rapport annuel 2010-2011

2533 rue Centre, bureau 101  
Montréal Qc H3K 1J9  
Tél. 514-933-8432 / Téléc. 514-933-4381  
[www.servicesjuridiques.org](http://www.servicesjuridiques.org)

## Table des matières du rapport annuel

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
---------------------------	----------

<b>CHAPITRE 1 Portrait de notre organisme .....</b>	<b>5</b>
Le conseil d'administration.....	6
L'équipe de travail .....	8

<b>CHAPITRE 2 Principales activités de l'année .....</b>	<b>12</b>
--	-----------

<b>Notre mandat de Centre local d'aide juridique .....</b>	<b>12</b>
Les dossiers individuels et statistiques.....	12
Autres services offerts.....	15

<b>Améliorer l'accès à la justice.....</b>	<b>16</b>
Diffusion d'information juridique.....	18
Les Jeudis de la Justice et ateliers .....	19
Guide sur les droits des personnes immigrantes et réfugiées au Québec.....	22
Coalition pour l'accès à l'aide juridique .....	23

<b>Participation aux activités communautaires et de concertation des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite Bourgogne .....</b>	<b>27</b>
---	-----------

<b>CHAPITRE 3 Que nous réserve l'année 2011-2012 .....</b>	<b>29</b>
--	-----------

### **Les annexes**

1. Feuillet d'information septembre 2010 et janvier 2011
2. Programmation et publicité *Jeudis de la Justice* 2010-2011
3. Rapport du Barreau
4. Communiqué de presse de la Coalition;
5. Copie de la lettre d'appui et liste des groupes ayant appuyé la campagne;
6. Communiqué de presse de la Coalition;
7. Bulletin diffusé aux membres de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique

## *Introduction*



L'année dernière, nous avons pris un moment pour souligner les 40 ans de notre organisme. Avec nos membres en assemblée générale, nous avons fait un tour d'horizon des moments importants et des réalisations qui ont marqué notre histoire.

C'est fort de l'enthousiasme que nous a donné le retour sur les réalisations des 40 dernières années que nous avons entrepris l'année 2010-2011. À l'image des années passées, l'année qui se termine a été aussi remplie de défis, exigeante et satisfaisante que les précédentes.

Nous allons tenter avec ce rapport de nos activités de vous en donner un aperçu et de partager avec vous les différents enjeux et défis auxquels nous sommes confrontés.

En premier lieu, nous sommes confrontés aux limites de la Loi sur l'aide juridique dont les critères d'admissibilité financière sont tellement bas que bien peu de personnes y ont accès. Nous avons donc poursuivi notre implication au sein de la Coalition pour l'amélioration de l'accès à l'aide juridique.

Sous un autre aspect, celui-là organisationnel, nous sommes en pleine période de changement en raison de départs à la retraite de plusieurs membres de notre équipe. Dans une petite équipe comme la nôtre et de surcroît une équipe des plus stables, les départs peuvent causer des périodes de turbulence ou d'ajustement. Il faut toutefois aussi y voir les aspects positifs que crée l'apport de nouvelles énergies.

En plus, tout au cours de la dernière année, les membres de l'équipe et les membres du conseil d'administration ont travaillé de concert pour poursuivre la mission de l'organisme, voir à sa santé financière et organisationnelle.

À certains égards, il s'agit aussi d'un défi dans le contexte des restrictions budgétaires qui nous sont imposées et qui découlent de l'application de la loi 20, loi

par laquelle le gouvernement Charest cherche à atteindre l'équilibre budgétaire en 2014. Comme notre principale source de financement provient du réseau de l'aide juridique, nous avons subi des compressions et il en sera de même pour encore trois ans.

Et, finalement, notre intervention s'inscrit dans la dynamique propre aux quartiers dans lesquels nous intervenons. Ces quartiers font face, à des degrés divers, à des pressions spéculatives importantes et à un développement qui menace les populations traditionnelles. On constate aussi des changements dans les compositions ethniques et sociales des populations. Ces nouvelles réalités ne sont pas sans affecter notre travail.

Vous trouverez dans ce rapport nos principales réalisations depuis la dernière assemblée générale de juin 2010. Nous avons partagé la présentation entre chacun des volets de notre mission qui sont complémentaires les uns avec les autres :

- L'offre de services juridiques via notre mandat de Centre local d'aide juridique;
- Le volet d'éducation aux droits et d'amélioration de l'accès à la justice;
- Notre implication aux activités communautaires et de concertation dans les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

Et, nous terminerons avec les perspectives de travail pour l'année 2011-2012.

# Portrait de notre organisme

Nous sommes avant tout un organisme à but non lucratif créé en 1970 pour la défense des personnes démunies. S'ajoute à ce statut, notre mandat de Centre local d'aide juridique obtenu par accréditation de la Commission des services juridiques en 1974. Ce double mandat a été maintenu depuis.

Les citoyens et citoyennes des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne ainsi que les organismes communautaires qui interviennent dans ces quartiers peuvent devenir membre de notre organisme et participer à la détermination des orientations et à la vie associative. Nous comptons présentement 116 membres.

Ces membres ainsi que la population en général sont invités à une assemblée générale annuelle qui se tient habituellement en juin. En général, plus de 50 personnes y participent. De plus, l'organisme essaie de maintenir un lien constant avec la population que ce soit par l'offre de service, les communications, le site Internet, et les diverses activités. Nous rejoignons la population par divers moyens : courrier, courriel, via nos activités collectives, nos services individuels, notre présence dans le milieu, etc.

L'assemblée générale élit un conseil d'administration composé de 10 citoyens et de 2 représentants d'organismes communautaires (1 par quartier). Siègent aussi au conseil un représentant du personnel et la coordonnatrice qui, elle, n'a cependant pas droit de vote. Le conseil voit à la bonne gestion de l'organisme, à la mise en œuvre de sa mission et des orientations dégagées en assemblée générale annuelle.

Précisons que l'ensemble des services offerts sont disponibles pour toute personne qu'elle soit membre ou non de l'organisme. Les services individuels, rappelons-le, sont couverts par la Loi sur l'aide juridique qui détermine les paramètres d'admissibilité tandis que les activités découlant de notre mandat de groupe de défense des droits ne sont soumises à aucune restriction.

Pour réaliser les différents volets de sa mission, l'organisme compte sur une équipe engagée, composée des membres du conseil d'administration, des membres de son personnel, de l'aide de stagiaires et d'étudiants.

## ***Le conseil d'administration***

<b>Poste</b>		<b>Fin de mandat</b>
Présidente	Micheline Crompt	2012
Vice-président	Marcel Kangoum	2011
Trésorière	Pauline Boivin	2012
Secrétaire	Nicole Bouvier	2010
Administrateur	Glen Fyon	2012
Administratrice	Sylvie Guyon	2012
Administrateur	Michel Tourigny	2011
Administrateur	Grant Latimer (membre coopté en cours d'année)	2012
	Poste vacant	
	Poste vacant	
Organisme communautaire Petite-Bourgogne	Poste vacant	
Organisme communautaire Pointe-Saint-Charles	PasserElle représenté par Chloé Deraiche	2011
Représentant du personnel	Stéphane Proulx	
Coordonnatrice	Lise Ferland	

### ***Principaux dossiers traités par le conseil d'administration***

Les membres du conseil d'administration se rencontrent habituellement une fois par mois. Au cours de la dernière année, ils ont tenu huit rencontres, au cours desquelles ils ont discuté et pris des décisions concernant :

- Le suivi des orientations et du travail réalisé sur les différents volets d'intervention;

- Évaluation de la situation financière, négociation avec le CCJM;
- La mise en œuvre du volet Amélioration de l'accès à la justice, entre autres par le suivi régulier des activités d'éducation aux droits;
- Le suivi de notre participation et rôle au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
- Plusieurs décisions concernant la gestion générale et administrative de l'organisme, telles que les demandes de financement, les relations de travail, l'embauche et l'évaluation du personnel;
- Le suivi des activités communautaires et collectives dans les deux quartiers d'intervention en lien avec la mission de notre organisme et les besoins de la population.

Cette année le conseil d'administration a adopté les politiques suivantes :

- Un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration;
- Un code d'éthique et de déontologie du personnel;
- Une nouvelle politique de gestion des plaintes.

Les membres du conseil participent en plus dans divers comités tels :

- Le comité de
- négociation des conditions de travail;
- Le comité de sélection;
- Un comité de réflexion sur les activités d'éducation aux droits;
- Comité d'évaluation du personnel;
- Et tout autre comité ou rencontre ad hoc en fonction des besoins. Par exemple, en avril dernier, les membres du conseil d'administration et les membres du personnel ont tenu une rencontre conjointe d'échange sur les enjeux et priorités.

## L'équipe de travail

	Parmi nous depuis....	
Les adjointes juridiques	Nicole Bergeron	<i>a pris sa retraite en mars 2011 après 33 ans.</i>
	Raquel Sanchez	<i>11 ans</i> <b>2000</b>
	Danielle Whitford	<i>29 ans</i> <b>1982</b>
Les réceptionnistes	Andrée Besner (3 jrs/sem.)	<i>10 ans</i> <b>2001</b> <b>prend sa retraite sept. 2011</b>
	Martine Dieujuste (2 jrs/sem.)	<i>septembre 2009</i>
Les avocats	Alain Ouellet	<i>31 ans</i> <b>1980</b> <i>avec une courte interruption</i>
	Stéphane Proulx	<i>22 ans</i> <b>1989</b>
Avocate-contractuelle	Claude-Catherine Lemoine	<i>janvier 2010</i> <b>a quitté le 6 mai 2011</b> <i>Organisatrice communautaire à temps partiel durant 3 ans. (2006-2009)</i>
La responsable de la comptabilité (4 jrs/sem)	Danielle L'Écuyer-Labonté	<i>30 ans en août</i> <b>1981</b>
L'organisatrice communautaire (16h/sem)	Francesca Cancino	<i>août 2009</i> <b>quittera le 15 juillet 2011</b>
Étudiante en droit	Maroussia Lévesque	<i>durant l'été 2010</i>
Stagiaire en techniques juridiques	Mario Velez Granada	<i>hiver 2011</i>
La coordonnatrice et avocate	Lise Ferland	<i>22 ans</i> <b>1989</b>

## Organisation de notre travail

Les défis reliés à l'atteinte des objectifs et à la réalisation de priorités de travail sont nombreux entre autres par la diversité des mandats et le nombre restreint de membres du personnel.

Rappelons que le financement que nous recevons du réseau de l'aide juridique est limité aux postes suivants :



- ✓ 3 avocats incluant le poste de la coordonnatrice;
- ✓ 3 adjointes juridiques;
- ✓ 1 réceptionniste;
- ✓ 1 responsable de la comptabilité (4 jrs/semaine).

Depuis maintenant deux ans, nous avons l'obligation d'obtenir l'autorisation de notre bailleur de fonds le Centre communautaire juridique de Montréal (CCJM) et de la Commission des services juridiques (CSJ), pour combler un de ces postes lorsqu'ils deviennent vacants de façon permanente. Ainsi, le bailleur de fonds peut, dans ce contexte, assujettir sa décision à son propre cadre budgétaire sans réellement tenir compte des besoins spécifiques de notre milieu, de l'organisme et de la population.

Ces postes sont insuffisants pour remplir l'entièreté de la mission de notre organisme et nous devons prendre divers moyens pour ajouter des personnes à notre équipe, comme par exemple en ce qui a trait au poste d'organisation communautaire. De plus, certains de ces postes contractuels sont pour des périodes limitées, comme pour le dernier poste d'avocate qui a pris fin le 6 mai dernier. Les aspects liés à la vie communautaire, la concertation, les actions collectives, bien qu'essentiels à notre mission doivent être assumés en surplus.

Il est donc essentiel de mettre en place des moyens et méthodes de travail visant à assurer la cohésion des interventions et un réel travail d'équipe. Ainsi, l'équipe de travail s'est dotée des mécanismes suivants :

- Une rencontre statutaire mensuelle de tous les membres de l'équipe pour discuter l'organisation et la planification du travail, les suivis de gestion, les activités d'éducation aux droits, notre participation à la Coalition, la mise à jour des informations sur les dossiers de quartier, les liens et dossiers avec le conseil d'administration; S'ajoutent à ces rencontres, une journée de planification en septembre et une journée bilan en juin;
- Une rencontre mensuelle d'avocatEs : discussion des dossiers individuels, échange sur divers aspects du droit, planification du travail;
- Au besoin, des rencontres entre les adjointes juridiques : échange sur le travail, organisation et répartition du travail;
- Les suivis de dossiers juridiques individuels par les équipes adjointes/avocatEs;

- La coordonnatrice assure, pour le suivi et la planification des différentes activités d'éducation aux droits, des communications avec la population avec l'organisatrice communautaire ainsi que les suivis administratifs et financiers avec la responsable de la comptabilité;
  - S'ajoutent quelquefois des rencontres d'équipe ad hoc sur des sujets particuliers ou des rencontres de formation.
- 

### ***Un défi organisationnel***

Plusieurs des membres de notre équipe comptent de nombreuses années de service et arrivent à la retraite. Afin de préparer l'arrivée de la relève, nous avons au cours de la dernière année amorcé un processus visant à se doter d'outils de transfert des connaissances et des compétences. Il s'agit cependant d'un travail d'envergure qui prend beaucoup de temps et d'énergie et qui devra se poursuivre au cours de l'année à venir.

Il est essentiel que nos méthodes de travail, nos façons de faire, nos outils de travail, soient mis par écrit. Les traditions doivent se transmettre par des outils de travail qui sont en soutien à la tradition orale de transmission de connaissance. Nous avons ainsi constitué des manuels propres à certains postes et nous poursuivrons ce travail au cours de l'année prochaine.

### **... Quelques documents réalisés et politiques adoptées :**

- ✚ Un manuel pour les avocats et stagiaires;
- ✚ Un manuel pour les adjointes juridiques;
- ✚ Mise à jour du manuel de la réceptionniste;
- ✚ Mise à jour du manuel de l'organisatrice communautaire (à poursuivre);
- ✚ Code d'Éthique et de déontologie pour les membres du personnel;
- ✚ Politique relative à la confidentialité et aux conflits d'intérêts;
- ✚ Politique de gestion des plaintes.
- ✚ Divers guides plus spécifiques et outils pour le travail juridique.

### ***Quelques situations particulières ayant affecté l'organisation du travail***

Depuis la mi-février 2011, nous avons travaillé avec une équipe réduite pour diverses raisons (départs, maladie, mortalité, etc.). Cette situation constitue un défi au niveau organisationnel et affecte l'ensemble de l'équipe et aussi la capacité à maintenir le niveau de service et d'implication. Les périodes de changement et de mouvement de personnel occasionnent aussi un surcroît de travail administratif.

#### **Départ à la retraite d'une adjointe**

À la fin mars 2011, une de nos adjointes a pris sa retraite. Nous avons eu l'autorisation d'embaucher une remplaçante pour ce poste à compter du mois de mai 2011. Bien que nous ayons mis en place un processus de recrutement, nous n'avons pas encore comblé le poste. Nous constatons qu'il y a pénurie de personnes ayant une formation d'adjointe juridique. Par ailleurs, la spécificité de notre organisme augmente aussi les difficultés de recrutement.

#### **Moins d'avocats**

Le contrat de travail de notre avocate contractuelle s'est terminé le 6 mai dernier. Le contexte budgétaire incertain ne nous a pas permis de prolonger son contrat. L'ensemble du travail de cas à cas doit maintenant se partager entre trois avocats au lieu de quatre.

#### **Départ de l'organisatrice communautaire**

Le poste d'organisatrice communautaire est un poste à temps partiel (16 heures par semaine). Il a été occupé jusqu'à date par des étudiantes en droit qui, arrivées aux termes de leurs études, nous quittent pour entreprendre la dernière étape : les examens du Barreau.

Franческа Cancino qui est notre organisatrice communautaire nous quittera donc à la mi-juillet 2011 après deux ans. Le poste est ouvert présentement et nous sommes en période de recrutement. Ce départ occasionne aussi du travail supplémentaire car il faut dès maintenant préparer la session d'automne et revoir le matériel pour la transition à ce poste.

# P

## principales activités de l'année

### Mandat de Centre local d'aide juridique

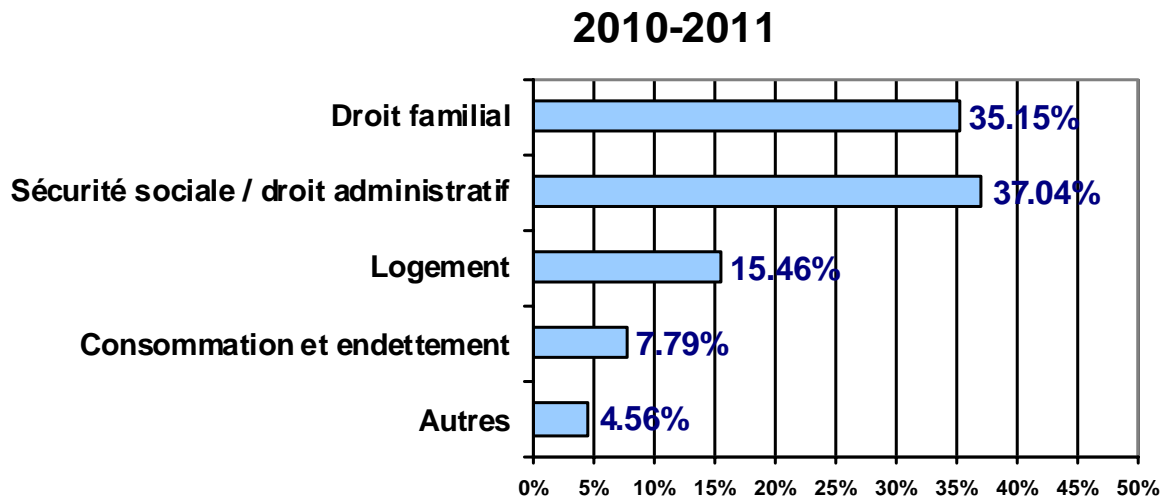
*Conformément à l'entente qui nous lie avec le réseau de l'aide juridique, nous offrons à la population des quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne les services individuels prévus à la Loi sur l'aide juridique (sauf en matière criminelle et jeunesse).*

### Les dossiers individuels

Les demandes de service qui nous sont présentées par la population sont en général pour des questions reliées à leurs besoins essentiels. Ainsi, nous travaillons principalement en droit familial, en droit social et administratif (ce qui comprend les lois offrant des prestations comme l'aide sociale, l'assurance emploi, les prestations fiscales pour enfant, la Régie de rentes), en matière de logement ou d'endettement.

Nous constatons aussi que bien des personnes auraient besoin d'aide mais ne sont pas admissibles à l'aide juridique. Mentionnons par exemple les personnes âgées.

## Répartition des dossiers selon les secteurs de droit



## Demandes d'aide juridique traitées

Les dossiers individuels : Nous avons reçu **1 147 demandes d'aide juridique** qui se répartissent ainsi :

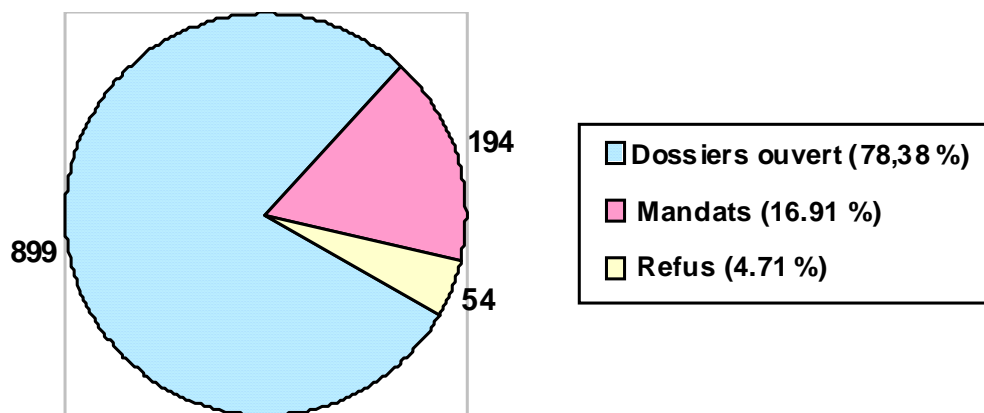
- **564** dossiers ont été ouverts pour des résidents de Pointe-Saint-Charles;
- **335** dossiers pour des résidents de Petite-Bourgogne;
- **194** mandats d'aide juridique ont été émis pour des personnes désirant être représentées par un avocat exerçant en pratique privée; On se rappellera que ces personnes doivent être rencontrées d'abord par un avocat de notre équipe afin d'établir l'admissibilité à l'aide juridique en fonction du revenu de la personne ou famille et des services couverts par la Loi sur l'aide juridique;
- **54** demandes ont été refusées. La plupart des refus sont en raison de la situation financière des personnes qui dépasse les seuils prévus par le règlement sur l'aide juridique.

Dossiers ouverts	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Pointe-Saint-Charles	564	575	540	581	627	549
Petite-Bourgogne	335	314	329	360	361	348
<b>Total des dossiers ouverts :</b>	<b>899</b>	<b>889</b>	<b>869</b>	<b>941</b>	<b>988</b>	<b>897</b>
<b>Mandats</b>	<b>194</b>	<b>199</b>	<b>237</b>	<b>216</b>	<b>185</b>	<b>238</b>
<b>Refus</b>	<b>54</b>	<b>50</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>26</b>
<b>TOTAL des demandes traitées :</b>	<b>1 147</b>	<b>1 138</b>	<b>1 152</b>	<b>1 204</b>	<b>1 208</b>	<b>1 161</b>

On constate que le niveau de demande est relativement stable au cours des années. Il est important cependant de maintenir une information constante afin de faire connaître notre ressource dans les quartiers desservis. En effet, les changements importants entre autres dans le quartier Pointe-Saint-Charles amènent une nouvelle population qui n'a pas nécessairement la connaissance de toutes les ressources offertes dans le milieu.

### Résumé volet aide juridique 2010-2011

#### Demandes traitées



## Autres services offerts

- Nous continuons à offrir un service journalier d'information de base (par téléphone ou directement au bureau). Nous répondons ainsi à environ 800 demandes par année.

À noter qu'il ne s'agit pas de consultations juridiques complètes mais bien d'un service d'information qui permet d'évaluer avec les personnes, la nature de leur problème et l'urgence de la situation. Lorsque nous ne pouvons répondre à la demande, nous dirigeons les personnes vers les ressources appropriées.

Pour les personnes non admissibles à l'aide juridique et qui ne peuvent assumer les frais d'avocats, nous avons répertorié les ressources et documents disponibles. Ces informations sont disponibles sur notre site Internet [www.servicesjuridiques.org](http://www.servicesjuridiques.org)

- Nous offrons aussi un service de commissaire à l'assermentation sur rendez-vous;
- Nous apportons aussi un soutien et des conseils à plusieurs organismes communautaires qui sont aux prises avec des questions d'ordre juridique, souvent en lien avec leur statut d'OBNL;
- Nous apportons un soutien aux intervenants communautaires, travailleurs sociaux, infirmières ou autres afin de les soutenir dans leurs démarches auprès de citoyens lorsque des questions juridiques sont en jeu.

Dans nos interventions avec les personnes qui requièrent nos services, nous tentons, lorsque nous réalisons que leurs besoins dépassent l'aspect juridique, de mettre en lien ces personnes avec les organismes ou ressources adéquates. Ceci évidemment, avec leur consentement, en respectant les règles de confidentialité mais dans une perspective de soutien global à la personne.

## Améliorer l'accès à la justice

*Notre travail à ce niveau revêt plusieurs formes. Plus particulièrement au cours de la dernière année, ce volet de nos interventions s'est ainsi traduit :*

*Nous travaillons de concert avec d'autres groupes communautaires, des syndicats et divers acteurs du monde juridique à travers la Coalition pour l'accès à l'aide juridique à l'amélioration de la Loi sur l'aide juridique.*

*Nous offrons aussi à la population des activités visant la diffusion, la vulgarisation et l'appropriation de notions juridiques. Nous tentons ainsi de donner, aux personnes qui assistent à ces rencontres, des moyens de faire respecter leurs droits et une meilleure compréhension de certains rouages du système judiciaire.*

*Nous participons, à la demande d'organismes et groupes communautaires, à diverses activités d'information directement avec leurs membres car l'accès à la justice s'expérimente dans la vie de tous les jours et rarement devant les tribunaux. Cet accès débute par la connaissance de ses droits et des moyens pour les faire valoir.*

*Nous avons aussi joint le comité Défense des droits, de la Table de concertation des organismes communautaires de Pointe-Saint-Charles, Action-Gardien.*

\*\*\*\*\*

Rappelons que les activités collectives d'information, de formation et d'éducation aux droits ne sont pas comprises dans les services offerts via la Loi sur l'aide juridique. Cette partie de notre mission est soutenue par la subvention que nous obtenons, en raison de notre statut d'organisme à but non lucratif, du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) dans le cadre du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole (volet : Promotion des droits).

Nous recevons un montant annuel de 30 000 \$ qui nous permet l'embauche, depuis quelques années, d'une organisatrice communautaire à temps partiel, qui est responsable des activités de formation et d'information dont les *Jeudis de la Justice*.



Les autres mandats et responsabilités rattachés à ce poste :

- ✓ La planification et l'organisation des activités d'éducation aux droits en lien avec les membres de notre équipe ou avec d'autres organismes du milieu;
- ✓ Les outils de communication de l'organisme et les liens avec les membres et partenaires;
- ✓ Soutien à la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
- ✓ Activités ad hoc et projets spéciaux en lien avec la mission globale de l'organisme;
- ✓ Participation à certains comités et activités de quartier.

L'ajout d'un poste d'organisation communautaire à notre équipe a permis une offre d'ateliers beaucoup plus diversifiée, intéressante et mieux structurée. Et, les résultats en témoignent.

Ajoutons que d'autres membres de l'équipe sont appelés à contribuer par des apports spécifiques en fonction des habilités de chacun et chacune, à la réalisation de cet aspect de notre mandat.

---

## Diffusion d'information juridique

### **Au cours de la dernière année, nous avons :**

- ◆ Mis à jour régulièrement et diffusé diverses informations via notre site Internet : [www.servicesjuridiques.org](http://www.servicesjuridiques.org);
- ◆ Maintenu l'offre de documentation juridique – sur divers sujets – disponible gratuitement au bureau (dépliants et matériel produit ou disponible lors des sessions d'information);
- ◆ Maintenu la communication avec nos membres et la population en général, pour informer de nos services, activités et informations particulières sur divers sujets.<sup>1</sup>

### **Moyens de diffusion utilisés au cours de la dernière année :**

- Envoi postal (à plus de 350 personnes et environ 70 organismes);
- Maintien d'une liste d'envoi courriel pour diffusion d'informations et d'activités;
- Deux fois par année, dépliant de présentation de la Programmation des *Jeudis de la Justice* (automne et hiver). Large diffusion dans les lieux publics et organismes des deux quartiers en plus de l'envoi postal et courriel;
- Babillard des *Jeudis de la Justice* à l'entrée de notre immeuble;
- Utilisation du journal local la Voix populaire (annonce ou article);
- Affichage dans les lieux publics et les organismes des deux quartiers;
- Diffusion de nos activités via les outils de communication de la Table de concertation Action Gardien : site Internet, le bulletin *La Pointe s'affiche*, les rencontres régulières de la Table;
- Diffusion à nos différents partenaires hors quartier.

<sup>1</sup> Feuilletts septembre 2010 et en janvier 2011 (Annexe 1) envoyés avec la programmation des Jeudis de la Justice

## Les *Jeudis de la Justice*<sup>2</sup> et ateliers

### 2010-2011 en bref :

- **7 *Jeudis de la Justice*, incluant une journée *Portes ouvertes*;**
  - **12 ateliers dans les groupes;**
  - **2 ateliers en collaboration avec des groupes communautaires.**
- ⇒ *Des groupes variant de 4 à 40 personnes;*
- ⇒ *Environ 250 personnes ont participé aux différentes activités.*

Les *Jeudis de la Justice* sont une série de conférences ou ateliers offerts gratuitement à toute la population. Les ateliers ont lieu une fois par mois, le jeudi, l'après-midi ou le soir et ce, afin de rejoindre un plus grand nombre de personnes. Ces ateliers ont été offerts en français mais nous nous assurons toujours de répondre en anglais à des questions.

Encore cette année, nous avons eu une bonne participation aux rencontres bien que nous ayons dû faire face à quelques journées où la météo était particulièrement difficile (tempêtes de pluie ou neige).

Nous visons une programmation diversifiée avec des thématiques répondant à des besoins individuels mais aussi des aspects légaux plus généraux et de société. Les commentaires reçus des citoyens et de nos partenaires nous indiquent encore que les activités que nous proposons répondent à un réel besoin.

Selon les thèmes abordés, les ateliers ont été offerts par les avocates et avocats de notre équipe ou en partenariat avec différents professionnels ou organismes spécialisés dans certains secteurs de défense des droits. Nous maintenons une formule axée sur la vulgarisation d'information juridique, dans un climat convivial et avec des groupes de dimension permettant le dialogue et les échanges.

<sup>2</sup> Voir les programmations et publicité (Annexe 2)



## *La programmation 2010-2011*

<b><i>Septembre 2010</i></b>	<p>« <i>Quand liberté d'expression rime avec répression</i> »</p> <p>En collaboration avec la Pointe Libertaire et Me Denis Barrette</p>
<b><i>Octobre</i></b>	<p>« <i>Autonomie pour les aînés : le respect s'impose!</i> »</p> <p>En collaboration avec le Conseil des Aîné(e)s de Pointe-Sainte-Charles et Me Stéphanie Beaulieu (Curateur public du Québec)</p>
<b><i>Novembre</i></b>	<p>« <i>Protection des renseignements personnels et confidentialité dans les OSBL et COOP</i> »</p> <p>Me Lise Ferland</p>
<b><i>Février 2011</i></b>	<p>« <i>Changement à la Loi de protection des consommateurs : Nouvelles règles pour les services de télécommunications</i> »</p> <p>En collaboration avec Option Consommateurs et Dominique Gervais</p>
<b><i>Mars</i></b>	<p>« <i>Conjoints de fait : Quoi de neuf ?</i> »</p> <p>Me Stéphane Proulx</p>
<b><i>Avril</i></b>	<p>« <i>Les droits économiques, sociaux et culturels</i> »</p> <p>En collaboration avec la Ligue des droits et libertés et Vincent Greason organisé avec le Comité défense des droits de la table de concertation Action-Gardien</p>
<b><i>Mai</i></b>	<p><i>Journée Portes ouvertes</i></p> <p>Consultations gratuites et mini ateliers. Avec la participation de l'ensemble de l'équipe et de Me Denis Barrette</p>

### ***Ateliers dans les groupes communautaires***

À la demande des groupes, nous sommes allés offrir des ateliers d'information juridique directement dans ces groupes, pour répondre aux demandes et besoins exprimés par leurs membres et participants. Entre les mois de septembre 2010 et mai 2011, nous avons offerts les 12 ateliers suivants :

- Responsabilités et fonctionnement d'un conseil d'administration (1)
- Endettement et Vol d'identité (1)
- Rencontre avec une avocate : réponse à diverses questions (2)
- Succession et testament (3)
- Succession et aide sociale (2)
- Protection des renseignements personnels et confidentialité dans les OSBL et COOP (1)
- Vie de couple : mariage ou pas, quels sont mes droits (1)
- Vie maritale à l'aide sociale (1)

### ***En collaboration avec d'autres groupes communautaires***

#### ***Droits des Jeunes et la Police***

- L'année dernière, nous avons offert un atelier le 17 juin 2010. Cette activité avait initialement été prévue pour l'automne 2010 mais avait dû être reportée. Elle était organisée en collaboration avec le TRAC et s'est tenue dans le Parc St-Gabriel en soirée à l'intention des jeunes. Étaient présents pour répondre aux questions : Me Étienne Poitras et madame Isabelle Raffestin du Rapsim. 20 personnes étaient présentes dont un groupe d'Ado Zone. Ce fut une belle activité.

#### ***Ensemble contre les punaises, agir efficacement***

- En collaboration avec le POPIR comité logement, cet atelier a eu lieu le 18 mai 2011 dans le quartier de la Petite-Bourgogne (au CEDA). Étaient présents pour répondre aux questions : monsieur Harold Leavy, exterminateur, et Me Alain Ouellet.

**Guide sur les droits des personnes immigrantes  
et réfugiées au Québec**

*L'Accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec*

*Guide à l'intention des intervenants communautaires*

publié en janvier 2010

Au cours de la dernière année, nous avons continué la diffusion du document et compte tenu de la forte demande nous avons dû aller en réimpression. Presque tous les exemplaires ont été écoulés. Nous sommes fiers d'avoir ainsi contribué à rendre plus clairs et compréhensibles les droits des personnes immigrantes à travers nos lois sociales.

Le document est disponible sur support papier, en versions française et anglaise, en vente à nos bureaux pour la modique somme de 8 \$. Il est aussi disponible gratuitement sur notre site Internet [www.servicejuridique.org](http://www.servicejuridique.org).



## COALITION POUR L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

***Aide juridique : UN VIRAGE S'IMPOSE***  
**Même les pauvres n'ont pas accès à l'aide juridique**

Depuis toujours, nous avons participé activement dans les actions visant une amélioration de la Loi sur l'aide juridique puisqu'il s'agit d'un des principaux moyens d'accès à la justice au Québec et d'un de nos principaux outils d'intervention.

Nous considérons qu'il est incontournable pour notre organisme d'être un acteur très présent dans toutes les actions visant *l'amélioration de l'accès à la justice*.

L'accès à la justice est un droit transversal qui touche la majorité des personnes. Bien que de très nombreux groupes communautaires, dans tous les secteurs de la société civile, se préoccupent d'accès à la justice, nous constatons que peu d'entre eux en font leur champ de revendication principale et ont les ressources pour être porteur de ce dossier. Nous sommes un des rares groupes communautaires dont le principal champ d'intervention est la justice. Ainsi, il nous appartient de jouer un rôle actif et constant pour que l'accès à la justice fasse partie du filet de protection sociale québécois.

### ***Rappel des demandes de la Coalition***

Le principal facteur d'exclusion des personnes à l'aide juridique étant les seuils d'admissibilité financière, les demandes de la Coalition ont ainsi été formulées :

- que les personnes seules travaillant au salaire minimum (40 heures/sem.) aient accès gratuitement à l'aide juridique;
- que les seuils d'admissibilité des autres catégories de requérantes et de requérants, incluant le volet avec contribution, soient augmentés en conséquence;
- que l'admissibilité à l'aide juridique soit déterminée en fonction du revenu mensuel et non sur une base annualisée;

- que l'indexation annuelle des seuils d'admissibilité soit maintenue.

Malgré les diverses actions menées par la Coalition depuis 2007, le gouvernement Charest est demeuré fermé à toutes les demandes de la Coalition.

### ***Participation au comité de coordination de la Coalition***

Depuis la création de la Coalition en 2007, nous avons été au cœur de toutes les activités et actions de la Coalition. Lise Ferland, coordonnatrice des Services juridiques en est la porte-parole. Nous avons aussi assumé la majorité du travail de communication avec les membres de la Coalition et la réalisation d'outils d'information et de communication.

Sont aussi membres du comité de coordination les organismes suivants : La Fédération des familles monoparentales et recomposées du Québec, Option Consommateur, Union des consommateurs, la CSN, Fédération des avocats et avocates de l'aide juridique.

Au cours de la dernière année, en plus du suivi régulier de ce dossier et des rencontres du comité de coordination, la Coalition a posé les actions suivantes :

- Diverses communications écrites avec le bureau du ministre de la Justice et finalement une rencontre avec monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de la Justice, le 1<sup>er</sup> avril 2011;
- Maintien d'un lien avec le comité de travail sur l'aide juridique du Barreau du Québec;
- Participation à la Conférence de presse du Barreau du Québec, lors du dévoilement d'une étude sur l'aide juridique, le 20 octobre 2010<sup>3</sup>;
- Émission de communiqué de presse<sup>4</sup> et entrevues suite au rapport produit par le Barreau du Québec;
- Organisation d'une campagne pour faire pression auprès du ministre de la Justice en vue d'une hausse des seuils d'admissibilité, suite à la fin de la

---

<sup>3</sup> Rapport du Barreau : « L'accès à la justice est en danger. L'aide juridique au Québec : une hausse des seuils d'admissibilité est toujours nécessaire. » (Annexe 3)

<sup>4</sup> Voir le communiqué (Annexe 4)



réforme le 31 décembre 2010<sup>5</sup>;

- Émission d'un communiqué de presse et nombreuses entrevues pour dénoncer l'inaction du gouvernement face à l'admissibilité à l'aide juridique à compter de 2011<sup>6</sup>; Liens avec madame Véronique Hivon, critique du Parti Québécois, en matière de justice;
- Participation à des manifestations de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics les 23 novembre 2010 et 12 mars 2011; Participation également à la manifestation du 22 mars 2010 du Collectif pour un Québec sans pauvreté;
- Présence de représentants de la Coalition lors de l'étude des crédits du ministère de la Justice (avril 2011);
- Diffusion d'informations aux membres de la Coalition<sup>7</sup>.

Le travail de pression et de sensibilisation réalisé par la Coalition pour l'accès à l'aide juridique en est un de longue haleine. Nous constatons que la Coalition est maintenant connue et qu'elle est une référence incontournable sur cette question tant pour les organismes communautaires que pour les médias.

Le rapport produit par le Barreau du Québec en octobre 2010 est aussi venu confirmer les positions prises par la Coalition pour l'accès à l'aide juridique. Ce rapport, appuyé par des analyses d'économistes reconnus, démontre qu'avec les sommes qui avaient été promises par le gouvernement pour améliorer l'accès à la justice, mais non utilisées, il serait possible d'augmenter de façon très significative les seuils d'admissibilité.

Ajoutons en terminant, que les minimes efforts de rattrapage des seuils d'admissibilité se sont terminés avec l'année 2010. En janvier 2011, il n'y a eu qu'une petite indexation de 1,7 %. Ainsi, le seuil d'admissibilité à l'aide juridique se situe depuis mai 2011 à 64,8 % du salaire minimum pour une personne seule qui travaille 40 heures par semaine. Cette personne gagne 20 072 \$ brut alors que pour être admissible au volet gratuit elle ne doit pas gagner plus de 13 007 \$ brut ou 18 535 \$ pour le volet avec contribution.

---

<sup>5</sup> Copie de la lettre et liste des groupes ayant appuyé la campagne (Annexe 5)

<sup>6</sup> Voir le communiqué (Annexe 6)

<sup>7</sup> Bulletin (Annexe 7)

Le ministre de la Justice, lors de la rencontre du 1<sup>er</sup> avril dernier, indiquait aux représentantes de la Coalition qu'il se préoccupait de l'accès à la justice mais qu'il ne pouvait rien promettre de concret et de rapide en termes de hausse des seuils d'admissibilité. Il qualifiait la période actuelle de « pause » et qu'éventuellement certains changements pourraient intervenir en respectant la faible capacité financière de l'État.

## **Participation aux activités communautaires et de concertation des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne**

Pour nous, il a toujours été essentiel d'ancrer notre travail dans la réalité des milieux de vie que constituent les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne. La défense des droits des citoyenNEs de nos quartiers d'intervention passe aussi par l'amélioration de leurs conditions de vie, par la reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels. En ce sens, il est important de participer aux instances de concertation et aux actions collectives de revendication des droits.

Nous avons été impliqués dans les tables de concertation de chacun des quartiers. Le fonctionnement de chacune d'elles et les enjeux étant propres à chaque quartier, notre participation s'en trouve différente.

### ***Table de concertation Action-Gardien :***

- Participation aux rencontres régulières (à chaque trois semaine);
- Participation au comité aménagement et implication dans le dossier du développement des terrains du CN;
- Participation à quelques comités ad hoc tels : attribution de fonds et membership;
- Participation au comité *Défense des droits* et aux activités publiques organisées par ce comité.

### ***Table de concertation de la Petite-Bourgogne :***

- Participation au comité aménagement, sécurité et milieu de vie.

### ***Autres participations :***

- Fête de solidarité du Carrefour d'éducation populaire;

- Festival de la Petite-Bourgogne;
- Soutien au Conseil des Aînés (soutien administratif, juridique et animation de l'assemblée générale);
- Participation à la manif et participation aux diverses campagnes pour la protection et l'amélioration de lois sociales (lettres d'appui, prises de position);
- Participation à la journée d'information scolaire et professionnelle au Centre Saint-Paul (9 décembre 2010);
- Matinée d'information sur les ressources contre la violence conjugale et familiale (13 avril 2011);
- Ropasom – Rendez-vous des aînés (12 mai 2011);
- Notre organisme est aussi membre du Conseil d'administration de la Cité des bâtisseurs, projet d'habitation pour aînés; Il y est représenté par Lise Ferland.

# Que nous réserve l'année 2011-2012

Compte tenu que notre organisme est présentement dans une période de changements, de transition et de précarité financière en ce que :

- Le financement du volet aide juridique subit des coupures budgétaires vu les règles imposées par le gouvernement Charest qui vise l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2014;
- Plusieurs membres du personnel quittent pour la retraite.

## **LES PRIORITÉS DE TRAVAIL SUIVANTES SONT PROPOSÉES :**

***Pour préserver la mission de notre organisme, ses valeurs et son fonctionnement :***

- ✓ Poursuivre l'implication des membres du conseil d'administration et leur étroite collaboration avec les membres de l'équipe à travers les comités de travail et les rencontres d'orientation;
- ✓ Poursuivre la mise en place de moyens pour faire face aux changements parmi le personnel : planification des départs et processus d'intégration, de formation, d'encadrement des nouvelles personnes;
- ✓ Poursuivre la réalisation des outils de transmissions des savoirs et des pratiques (finaliser les manuels, préparer des outils sur l'histoire, le fonctionnement, la structure de l'organisme).

***Pour assurer les services juridiques individuels et collectifs :***

- ✓ Demeurer très vigilants face au réseau de l'aide juridique pour préserver notre financement et notre autonomie de fonctionnement, et ainsi conserver notre capacité d'intervention spécifique;

- ✓ Faire connaître davantage l'organisme à la population de nos quartiers vu les nombreux changements parmi cette population et ainsi maintenir la demande de services;
- ✓ Tout mettre en place pour maintenir un haut niveau de qualité dans les services offerts à la population et ce, dans un contexte de réduction de personnel.

***Pour œuvrer à rendre la justice plus accessible :***

- ✓ Poursuivre les activités d'éducation aux droits;
- ✓ Poursuivre notre implication à la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

***Pour continuer notre implication dans les luttes de nos quartiers pour de meilleures conditions de vie de la population :***

- ✓ Participer aux tables de concertation des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

\*\*\*\*\*